MK/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2007- 071 /PRES/PM modifiant le décret n° 2001-275/PRES/PM du 08 juin 2001 portant création, organisation et fonctionnement d'un fonds d'indemnisation des personnes victimes de la violence en politique.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2006-002/PRES du 05 janvier 2006 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2006-003/PRES/PM du 06 janvier 2006 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;

VU le décret n°2006-216/PRES/PM du 15 mai 2006 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU le décret n° 2001-275/PRES/PM du 8 juin 2001 portant création, organisation et fonctionnement d'un Fonds d'indemnisation des personnes victimes de la violence en politique ;

Sur rapport du Premier Ministre;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 novembre 2006;

DECRETE

ARTICLE 1:

L'article 4 du décret n° 2001-275/PRES/PM du 8 juin 2001 portant création, organisation et fonctionnement d'un Fonds d'indemnisation des personnes victimes de la violence en politique est modifié ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE:

ARTICLE 4: La mise en œuvre du fond d'indemnisation débutera le 1^{er} septembre 2001 et s'achèvera le 31 août 2006.

LIRE:

ARTICLE 4: La mise en œuvre du fond d'indemnisation débutera le 1^{er} septembre 2001 et s'achèvera le 31 décembre 2006.

Le reste sans changement

ARTICLE 2:

Le Ministre des finances et du budget, le Ministre de la défense, le Ministre de la justice garde des sceaux, le Ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et le Ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 9 février 2007

Blaise & 🗷

Le Premier Ministre

Paramanga Ernest YONLI

Le Ministre des finances

et du budget

Le Ministre de la défense

Yéro BOLY

VADOGO

Jean-Baptiste Marie Pascal COMPAORE

Le Ministre de la justice, garde des sceaux

Le Ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

Boureima BADINI

Le Ministre du travail et de la

sécurité sociale

Jérôme BOUGOUMA